AR Prefecture

043-214300329-20230609-2023_64-DE Requ le 12/06/2023





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-trois le 9 juin à 18h30

En exercice: 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

Présents: 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,

Votants: 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation: 02/06/2023

Présents: Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON

Christine SIMON, Serge ABOULIN, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Christiane PAUZON, Denis CLAMENS

Raymonde HABOUZIT, Thierry SOLEILHAC, Sabine JOUVHOMME,

Bernadette PELISSIER, Roland SEUX, Sébastien GAGNE

Excusés:

Laëtitia PRADINES qui a donné procuration à Sabine JOUVHOMME

Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON Valérie GAGNE qui a donné procuration à Roland SEUX

Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christiane PAUZON

Secrétaire de séance : Patrice LHOSTE

OBJET: VALIDATION APD (AVANT PROJET DEFINITIF) RENOVATION CSC

Mr le Maire présente l'avant-projet définitif de la rénovation du Centre Socio Culturel (plans et estimations).

La tranche 1 concerne les travaux relatifs au Rez-de-Chaussée du Centre Socio Culturel avec intégration du changement des projecteurs du gymnase : 1 044 842.40 € HT La tranche 2 concerne les travaux relatifs au gymnase : 532 000 € HT

Mr le Maire propose que le conseil municipal se prononce sur la validation de l'APD sur la tranche 1 relative au rez-de-chaussée du Centre Socio Culturel uniquement. Ne sachant pas la date de réalisation de la tranche 2, l'APD de cette tranche n'est pas à valider. Son montant estimatif reste donc à 460 000 € HT (montant initial de la consultation).

Le Conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE l'APD de la tranche 1 de la rénovation du Centre Socio Culturel tel que présenté,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire, Franck PAILLON

Fait et délibéré le 09/06/2023 Pour extrait certifié conforme Le secrétaire de séance, Patrice LHOSTE

